



Labels*



CHOIX RESPONSABLE CLIMAT

Multi-actifs

Indicateurs clés (au 29/09/2021)¹

Exposition actions (%)	+1.15	70,24
Sensibilité taux	+0.10	1,2
Sensibilité crédit	+0.10	1,19
Volatilité OPC (%) [*]	+0.42	13,12
Volatilité indice (%) [*]	-0.09	9,76

Note ESG (/10)	+0.13	7,27
Titres solidaires (%)	+0.16	6,48
SCR OPC (%) ²	+0.59	36,32
Part d'OPC (%)	+0.01	100
Nombre de lignes	+0	1

* 52 Semaines.

Reporting mensuel - Septembre 2021

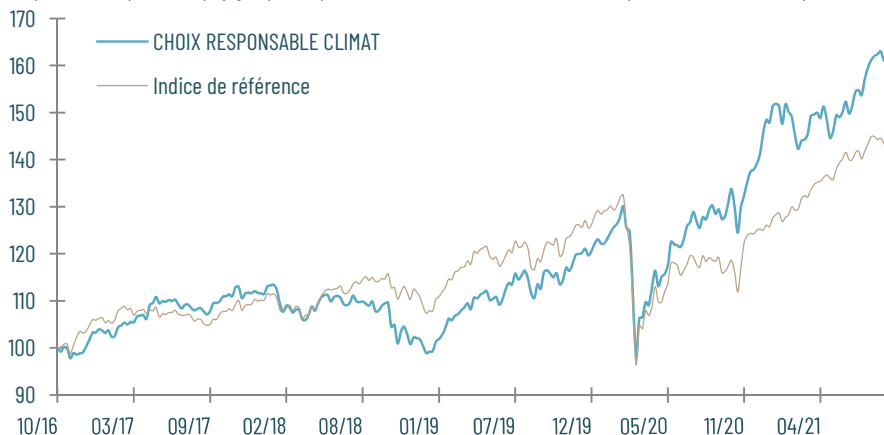
Actif net (en millions)	2,28 EUR
Valeur liquidative	19,67 EUR
Performance mois	-4,42%
Performance YTD	+4,96%



Profil de performance (Source : Ecofi / Bloomberg)

Evolution de la valeur liquidative

Période de référence du 05/10/2016 à la date de reporting.
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps.



Performances glissantes

en %		1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	5 ans
CHOIX RESPONSABLE CLIMAT	Performance	- 4,42	2,55	4,02	21,34	41,82	55,62
	Volatilité				13,12	16,09	13,18
Indice de référence	Performance	- 2,43	0,57	5,38	21,08	22,77	40,51
	Volatilité				9,76	14,96	12,21
Ecart/indice		- 2,00	1,99	- 1,37	0,27	19,04	15,10

Performances calendaires

en %		YTD	2020	2019	2018	2017
CHOIX RESPONSABLE CLIMAT	Performance	4,96	21,06	23,15	- 11,10	8,10
	Volatilité		23,24	8,89	9,68	5,86
Indice de référence	Performance	11,93	- 2,08	19,01	- 2,01	4,03
	Volatilité		23,04	8,36	8,49	4,70
Ecart/indice		- 6,97	23,14	4,14	- 9,09	4,07

*Le Label Finansol garantit la solidarité et la transparence du produit (www.finansol.org)

(1) Les indicateurs clés et leur variation sur un mois sont calculés à la date de valorisation du présent reporting. (2) Vous pouvez vous référer à la page relative à cet OPC sur notre site Internet afin de connaître le calcul des différentes composantes du SCR Marché ici affiché, étant rappelé que ce calcul est purement indicatif. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps. Le FCPE objet du présent reporting, n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et le capital n'est pas garanti. Avant d'investir, il est nécessaire de consulter le règlement. Voir verso pour l'avertissement complet relatif à ce FCPE.



Miguel Rodrigues

Gérant

Suppléé par Olivier Guillou

Objectif de gestion

FCPE nourricier d'ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT visant à optimiser la performance d'un portefeuille géré selon une approche ISR, avec une dominante action orientée développement durable. Il contribue (5 à 10%) au financement d'entreprises solidaires non cotées du domaine de l'environnement.

Indicateur de risque (SRRI)

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible.



A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé.

Le souscripteur de ce fonds sera soumis au risque action, de taux, de change, de perte en capital, de gestion discrétionnaire, sectoriel spécifique, risque lié aux investissements solidaires.



Prix & Récompenses



Prix Impact Option Finance 2019
Grand prix dans la catégorie « société de gestion »



European Funds Trophy 2021
Meilleure société de gestion française pour la 5ème fois - Catégorie « 26-40 fonds notés »

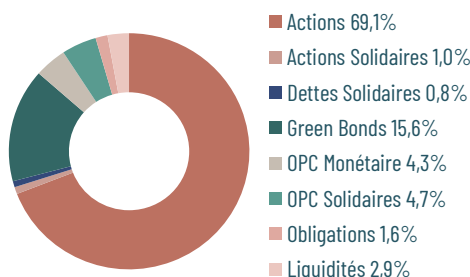
CHOIX RESPONSABLE CLIMAT

Commentaire de gestion

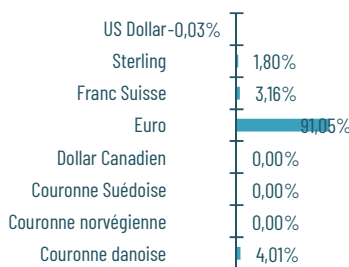
- ▶ Si la Réserve fédérale a opté pour le statu quo en septembre, elle semble tout de même vouloir accélérer son calendrier. Même si aucune date n'a été donnée, les achats de titres vont bientôt ralentir et un relèvement des taux directeurs semble envisagé fin 2022. Cette accélération s'est traduite par une remontée des rendements obligataires, sur fonds d'inquiétudes inflationnistes. D'un point de vue macro, la forte demande se trouvant confrontée à des pénuries au sein de certaines chaînes d'approvisionnement nous avons légèrement révisé à la baisse nos perspectives de croissance.
- ▶ Sur le mois, au sein du secteur technologique, la valeur CAP GEMINI, société française de services IT a été introduite en portefeuille et SMA SOLAR, société équipementier du secteur de l'énergie renouvelable, a été vendue. Le poids des industrielles a été accru avec l'entrée en portefeuille de la valeur irlandaise KINGSPAN GROUP, société spécialisée dans les matériaux de construction. Au sein des valeurs de matériaux, une ligne a été constituée en WACKER CHEMIE, entreprise chimique fabriquant des produits chimiques spécialisés pour les industries électroniques et solaires.

Portefeuille (Source : Ecofi) - répartitions du fonds maître

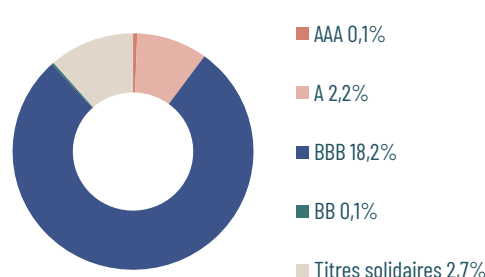
▶ Répartition par type d'actif



▶ Répartition par devises



▶ Répartition taux par notation **



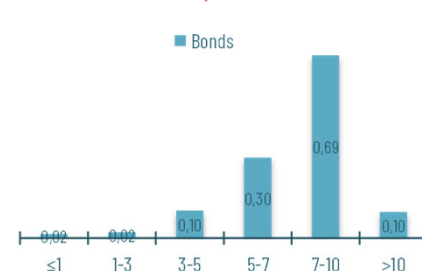
▶ Exposition par type d'actif

	sept.	août	2020
Actions pays OCDE	69,1%	66,9%	79,7%
TOTAL ACTIONS	69,1%	66,9%	79,7%
Obligations crédit Investment Grade	15,6%	14,7%	10,2%
Obligations Etat OCDE	1,6%	1,6%	1,4%
TOTAL OBLIGATIONS	17,2%	16,2%	11,6%
Actions Solidaires	1,0%	0,9%	
Dettes Solidaires	0,8%	0,9%	1,2%
OPC Solidaires	4,7%	4,5%	7,2%
TOTAL SOLIDAIRES	6,5%	6,3%	8,4%
Monétaires et liquidités	7,2%	10,6%	0,3%
TOTAL AUTRES	7,2%	10,6%	0,3%

▶ Contribution à la performance (1 mois)

Actions pays OCDE	-4,08%
Obligations crédit Investment Grade	-0,14%
Obligations Etat OCDE	-0,02%
OPC Solidaires	0,00%
Monétaires et liquidités	-0,01%
Liquidités à terme	-0,18%
Total	-4,42%

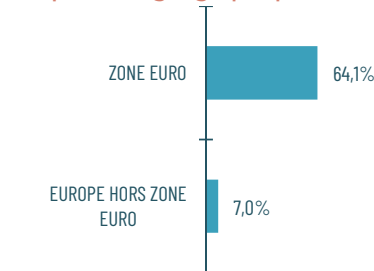
▶ Sensibilité taux par maturité **



▶ Principales lignes en portefeuille

ASML HOLDING	5,53%
CNH INDUSTRIAL NV	5,30%
EDP RENOVAVEIS	5,12%
ELIA GROUP SA/NV	5,02%
ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE B	4,69%
KONINKLIJKE DSM NV	4,19%
SYMRISE	3,94%
BUREAU VERITAS	3,73%
GIVAUDAN-REG	3,17%
DASSAULT SYSTEMES	3,13%

▶ Répartition géographique des actions **



** Répartitions calculées en transposition. Dans le cas de la détention de fonds externes, ils ne sont pas transposés.

Caractéristiques

Code ISIN : FRO010878678
Code Bloomberg : ECOCLB FP Equity
Type de part : Capitalisation
Forme juridique : FCPE
Classification / Stratégie : Multi-actifs
Dépositaire : CACEIS BANK
Devise de la part : EUR
Valorisation : Hebdomadaire
Date de création : 17/03/2010
Eligible PEA-PME : Non
Eligible PEA : Non
UCITS : Non

Règlement/Livraison : J+2
Délai de notification : J avant 10h00
Indicateur de référence : 75 MSCI EUROPE TR + 25 EONIA OIS , avant 60 MSCI WORLD CLO DIV REINV + 40 EONIA OIS
Durée de placement recommandée : 5 ans
Frais de gestion directs maximum : 0,15% de l'actif net
Commission de surperformance : Néant
Commission de souscription acquise : Néant
Commission de souscription non acquise : 1,5% max
Commission de rachat acquise : Néant
Commission de rachat non acquise : Néant

Nous contacter

Retrouvez nos analyses de marché sur notre site www.ecofi.fr

et sur :



+33 (0)1 44 88 39 24

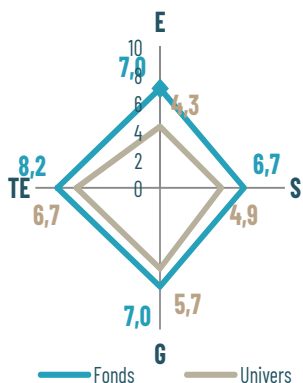
@contact@ecofi.fr

Avertissement : Le FCPE est un fonds multi-entreprises. Ne peuvent adhérer au présent FCPE que les salariés ou anciens salariés des entreprises adhérentes. Ce FCPE est agréé par l'AMF et les règles de fonctionnement sont fixées par son règlement. Le présent document ne saurait être assimilé à un reporting réglementaire et constitue un document d'information non contractuel. Le présent reporting est dédié plus particulièrement aux investisseurs susmentionnés. Il n'est pas destiné à être remis à des tiers. Seuls la documentation réglementaire du fonds et ses derniers états financiers font foi. Le souscripteur reconnaît avoir reçu le règlement. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps. Les données de performances présentées ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus (le cas échéant) lors de l'émission et du rachat des parts et ne tiennent pas compte des frais fiscaux imposés par le pays de résidence de l'investisseur. Ce document ne constitue ni une offre ni une recommandation personnalisée ou une sollicitation en vue de la souscription ou du rachat de parts du fonds. Une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte.

Note ESG du fonds (/10)	7,27
Note ESG de l'univers (/10)	5,49

Univers Europe : environ 1700 émetteurs

Note ESG du fonds et de l'indice par domaine (/10)



Note ESG : la note du domaine ESG varie de 0 à 10

Domaines ESG et pondérations

E : Environnement (23,33%)

S : Social (23,33%)

G : Gouvernance (23,33%)

TE : « Touche Ecofi » (30%)

La « Touche Ecofi » regroupe 4 critères ESG représentatifs des valeurs portées par Ecofi (cf. tableau supra.)

Processus ISR

Pour les entreprises : le processus ISR d'Ecofi repose sur les 3 principes suivants :

1. Exclusion des paradis fiscaux et exclusions sectorielles : Ecofi exclut de ses investissements les émetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal et les entreprises impliquées dans la production d'armes controversées, les jeux d'argent, la production de tabac, l'extraction de charbon et la production d'énergie liée au charbon.
 2. Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG : l'évaluation de la performance ESG repose sur la notation de Vigeo Eiris d'après une approche « best in universe ». L'impact réel des politiques ESG est privilégié en surpondérant les critères de résultats. Les émetteurs sont repartis en déciles selon la note attribuée.
 3. Gestion des émetteurs controversés : le processus ISR exclut les sociétés impliquées dans des controverses ESG, incidents dont la gravité est évaluée sur une échelle de 1 (faible) à 5 (fort).
- Pour les Etats, Ecofi exclut de l'ensemble de ses investissements les Etats désignés comme des paradis fiscaux. Le processus repose sur la sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG et la gestion des émetteurs controversés (exclusion des Etats ne faisant pas preuve d'un cadre législatif et social suffisant au développement de la démocratie).

Pour en savoir plus, le code de transparence est disponible sur le site : www.ecofi.fr/fr/nos-expertises-gestion-engagee/isr

Liste des 5 principales entreprises en portefeuille

Emetteurs	Secteurs	Note ESG globale	Decile	E	S	G	TE	Niveau max. de controverse	Poids OPC
ASM LITHOGRAPHY	Technologies de l'information	7,3	1	7,2	6,7	6,1	8,6	0	5,53%
CNH INDUSTRIAL	Industrie	8,2	1	7,6	8,3	7,5	9,0	3	5,30%
EDP RENOVAVEIS	Services aux collectivités	8,1	1	9,3	7,0	7,1	8,9	0	5,12%
ELIA GROUP SA/NV	Services aux collectivités	6,7	1	6,4	6,2	6,2	7,9	0	5,02%
KONINKLIJKE DSM	Matériaux	7,8	1	7,2	7,6	8,2	7,7	0	4,19%

Actualité ISR et solidaire

L'économie sociale et solidaire fait sa rentrée

Deux événements ont lancé la rentrée des entrepreneurs sociaux et de la finance à impact, les universités d'été de l'économie de demain (UEED) et Convergences.

Depuis 3 ans, les UEED sont devenues l'événement incontournable où dirigeants d'entreprises, décideurs économiques et politiques s'engagent pour construire l'économie de demain autour des entrepreneurs pionniers de la transformation écologique et sociale, de leurs actions et de leurs propositions. Plus qu'un événement ponctuel, les Universités d'Été de l'Économie de Demain sont cette année encore une dynamique portée par le Mouvement Impact France. Ecofi participait aux rencontres financeurs & entrepreneurs dont le but est de permettre un échange et une rencontre entre porteurs de projet à impact social, environnemental, sociétal, et investisseurs.

Lancée en 2008, Convergences est une plateforme de réflexion, de mobilisation et de plaidoyer. Convergences promeut les Objectifs de développement durable (ODD) et la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et les changements climatiques dans les pays développés comme dans les pays en développement.

Composée de plus de 200 organisations partenaires issues de tous les secteurs, l'Association agit pour susciter la réflexion et l'action, diffuser des bonnes pratiques et favoriser la co-construction de partenariats innovants à fort impact sociétal.

Focus

L'investissement socialement responsable (ISR) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Définition de l'AFG FIR.

Exemples de critères ESG et critères surpondérés de la Touche Ecofi

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX

- Prévention et contrôle des pollutions
- Système de management environnemental

CRITERES SOCIAUX

- Santé et sécurité des collaborateurs
- Respect des droits syndicaux

CRITERES GOUVERNANCE

- Indépendance et diversité du Conseil d'administration
- Prévention de la corruption

TOUCHE ECOFI

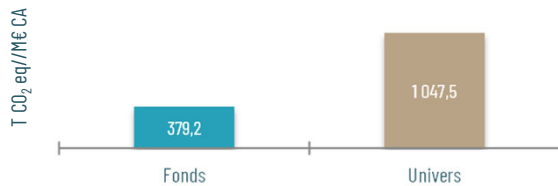
- Equilibre des pouvoirs
- Égalité hommes-femmes et non-discrimination
- Relations responsables avec les clients et fournisseurs
- Rejet des paradis fiscaux

Les indicateurs d'impact ESG évaluent a posteriori les impacts des entreprises détenues en portefeuille sur leur environnement et leurs parties prenantes, à hauteur de l'investissement réalisé, et sont comparés à un ensemble équilibré de valeurs européennes.

Principes et méthodologies de calcul des indicateurs d'impact ESG

► Emissions de Gaz à Effet de Serre

► Intensité carbonée



Unité : t CO₂eq / M€ CA

Taux de couverture (Fonds / Univers) : 97% / 91%

► Empreinte carbonée du portefeuille :

198 tonnes d'équivalent CO₂

Taux de couverture (Fonds / Univers) : 95% / 92%

Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) générées par les entreprises détenues en portefeuille sont exprimées en tonne équivalent CO₂ (t CO₂eq).

- Scope 1 : émissions directes des entreprises issues de leurs activités de production (exemple : combustion de carburant sur les sites de l'entreprise).
- Scope 2 : émissions indirectes des entreprises provenant des fournisseurs directs d'énergie (exemple : consommation d'électricité ou de chaleur).
- Scope 3 : autres émissions indirectes liées à la chaîne de production des biens et services en amont (fournisseurs) et à l'utilisation des biens et services en aval (clients).

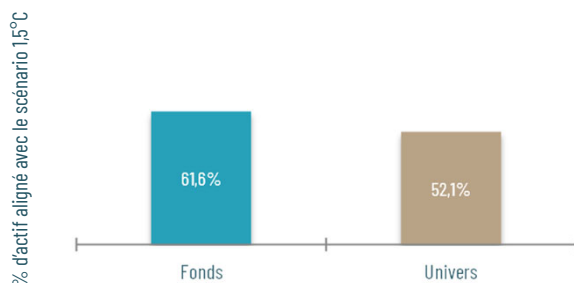
L'intensité carbonée est calculée en divisant les émissions annuelles de GES des entreprises par leur chiffre d'affaires, pondérée par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

Le calcul de l'intensité carbonée du portefeuille ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires et les green bonds.

L'empreinte carbonée absolue mesure les émissions annuelles de GES (Scope 1, 2, 3) des entreprises détenues par le portefeuille rapportées à la part de capital détenue dans ces entreprises. Elle est calculée uniquement pour les actions. Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires.

Sources : Bloomberg, ISS ESG, Ecofi.

► Alignement avec le scénario 1,5°C



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 95% / 89%

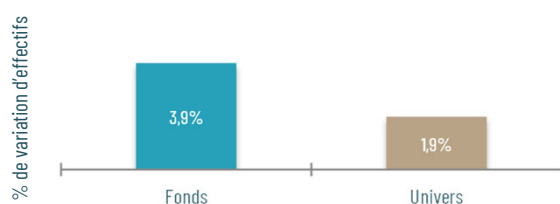
L'indicateur calcule le pourcentage d'actif investi considéré comme aligné avec le scénario climatique 1,5° SDS (Sustainable Development Scenario) de l'Agence Internationale de l'Énergie. Le calcul pour évaluer l'alignement des émetteurs avec le scénario SDS est fondé sur la différence entre :

- les émissions annuelles d'une société d'ici à 2050, estimées sur la base des émissions passées, l'adhésion à la Science Based Target initiative et la qualité de la stratégie climatique
- le budget carbone alloué à la même société pour le scénario SDS, estimé sur la base du budget sectoriel prévu par l'Agence Internationale de l'Énergie et recalculé en fonction de la part de marché de la société dans le secteur.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires.

Sources : ISS ESG, Ecofi.

► Variation d'effectifs



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 96% / 97%

La création d'emplois, génératrice de valeur économique et sociale, est un enjeu majeur.

La variation d'emplois au sein de chaque entreprise est appréciée en faisant la différence entre les effectifs de l'année N et les effectifs de l'année N-1.

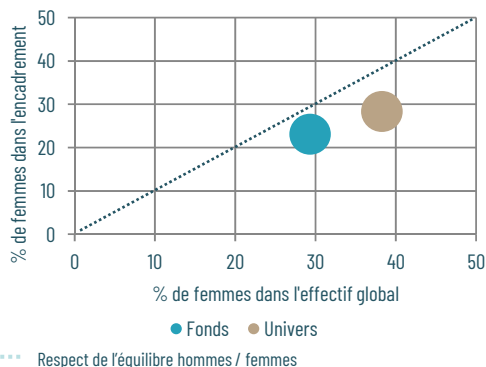
Les variations supérieures de +/- 20% sont exclues afin de limiter l'impact des changements de périmètre (acquisitions et cessions).

Le résultat à l'échelle du portefeuille est obtenu en pondérant les résultats individuels par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires.

Sources : Vigeo Eiris, Ecofi.

► **Représentativité des femmes aux postes d'encadrement**



La représentativité des femmes à des postes d'encadrement, au-delà du principe de diversité et d'égalité des chances, permet aux entreprises de profiter pleinement de tous leurs talents.

Nous comparons la moyenne de femmes dans l'encadrement en année N avec le pourcentage de femmes dans les effectifs globaux en année N des entreprises en portefeuille, pondérée par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

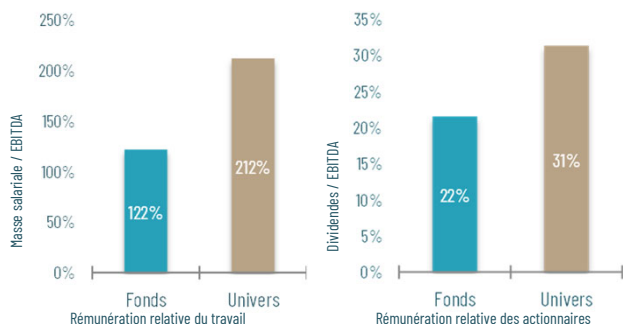
Le respect de l'équilibre hommes/femmes correspond à une part de femmes équivalente dans l'effectif global et dans l'effectif cadre.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires.

Taux de couverture (Fonds / Univers) : 89% / 70%

Sources : Vigeo Eiris, Ecofi.

► **Partage de la valeur économique**



Afin d'observer le partage de la valeur économique avec les actionnaires et avec les salariés, nous observons les dividendes versés aux actionnaires et la masse salariale, rapportés à un indicateur de rentabilité (EBITDA).

La rémunération relative du travail est la moyenne des coûts salariaux en année N des émetteurs rapportée à leur EBITDA. La rémunération relative des actionnaires est la moyenne des dividendes versés en année N par les émetteurs rapportée à leur EBITDA.

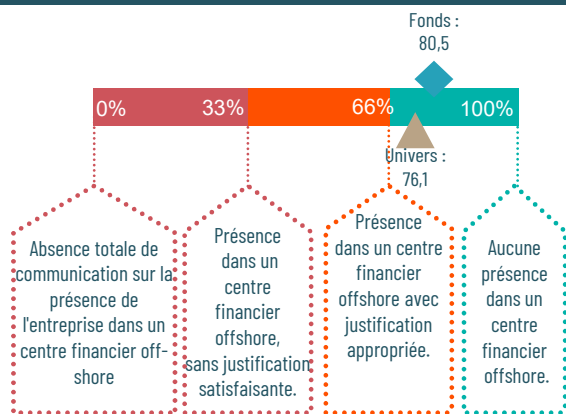
Chaque indicateur est pondéré par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires.

Taux de couverture (Fonds / Univers) : 83% / 74%

Sources : Thomson Reuters, Ecofi.

► **Responsabilité fiscale**



A l'heure où les Etats sont préoccupés par la réduction de leur déficit budgétaire, l'évasion fiscale et le blanchiment de capitaux, l'objectif est de favoriser les entreprises qui ne sont pas présentes (siège social, opérations ou comptes bancaires) dans les paradis fiscaux (ou centres financiers offshore) ou celles qui peuvent justifier de cette présence par des raisons économiques.

Vigeo-Eiris évalue la présence des émetteurs et la justification de présence dans les centres financiers offshore selon une échelle à quatre niveaux et leur attribue une note de 0 à 100.

Chaque résultat est pondéré par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires.

Taux de couverture (Fonds / Univers) : 96% / 96%

Sources : Vigeo-Eiris, Ecofi.

Avertissement : Le FCPE est un fonds multi-entreprises. Ne peuvent adhérer au présent FCPE que les salariés ou anciens salariés des entreprises adhérentes. Ce FCPE est agréé par l'AMF et les règles de fonctionnement sont fixées par son règlement. Le présent document ne saurait être assimilé à un reporting réglementaire et constitue un document d'information non contractuel. Le présent reporting est dédié plus particulièrement aux investisseurs susmentionnés. Il n'est pas destiné à être remis à des tiers. Seuls la documentation réglementaire du fonds et ses derniers états financiers font foi. Le souscripteur reconnaît avoir reçu le règlement. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps. Les données de performances présentées ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus (le cas échéant) lors de l'émission et du rachat des parts et ne tiennent pas compte des frais fiscaux imposés par le pays de résidence de l'investisseur. Ce document ne constitue ni une offre ni une recommandation personnalisée ou une sollicitation en vue de la souscription ou du rachat de parts du fonds. Une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte.